



Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons

du 28 octobre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt huit octobre deux mille seize à vingt heures quarante cinq.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT

Excusé ; Régis GALFARD, pouvoir donner à Elie GALFARD

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (23 septembre 2016).

Aucune remarque ni modification ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement suite demande subvention SFIL.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la politique de simplification, un décret vient d'être adopté (30 juin 2016) qui fait parti de la loi Notre.

Lors de notre dernière réunion nous n'avions pas connaissance de cette nouvelle législation.

- Lorsqu'un investissement important doit se faire il est indiqué que le Conseil doit être averti de son impact pour les finances de la commune.

Dans notre délibération de septembre il s'agissait des travaux pour l'élargissement du cimetière et la création de garages communaux.

La loi s'applique au cas où ceux-ci dépasseraient de 150% les recettes (budget de fonctionnement sans prendre en compte le budget de l'eau).

Nous sommes dans cette configuration.

Monsieur le Maire rappelle le montage financier de ce projet où normalement il resterait un autofinancement de 25% pour la Commune. Nous pourrions établir un prêt sur 20 ans.

Il rappelle que sur le budget de fonctionnement (toujours hors eau) nous sommes peu endettés : 4900 euros de remboursement annuel et ceci sur les 4 prochaines années.

Il précise également que ce projet ne se réalisera que si nous obtenons les subventions nécessaires à hauteur de 75% environ.

Monsieur Serge GUICHARD précise bien que cette nouvelle discussion ne remet pas en cause notre précédente délibération sur ces travaux. A l'époque nous ne connaissions pas ce décret et donc aujourd'hui nous mettons nos débats en conformité avec la loi.

Rappel :

Les modalités de financement seraient arrêtées comme suit :

Coûts prévisionnels des travaux : 246 967 euros HT

- 123 483.50€ HT soit 50% au titre du FSIL
- 60 000 € HT soit 24.30% au titre du FRAT 2017
- 63483.50 soit 25.70 % en autofinancement

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'étude d'impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement liée au projet du cimetière

3. Informations sur la nouvelle Communauté des Communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil des derniers développements sur le regroupement des 5 Communautés de Communes. Il indique que plusieurs articles de journaux ont donné des informations mais que celles-ci présentaient des imprécisions.

Monsieur le Préfet, avant de prendre l'arrêté de constitution de la nouvelle Communautés de Communes a demandé qu'une réunion se tienne afin de définir le nouveau nom de cette nouvelle structure ainsi que son siège.

C'est ainsi que les 5 bureaux des Communautés de Communes concernées se sont réunis à St André.

Monsieur le Préfet a validé les propositions mais il rappelle que le nouveau Conseil Communautaire qui s'installera le 1^{er} janvier 2017 pourra modifier ces décisions.

C'est pour ses raisons qu'il y a eu quelques abstentions, mais une très large majorité s'est dégagée lors de cette réunion et normalement il ne devra pas y avoir de changement.

Après de longues discussions le nom retenu est le suivant :

- **Communauté de Communes Alpes Provence Verdon** avec sous titre : Sources de lumière.

Le triptyque retenu c'est que nous sommes dans les Alpes, en Provence et que le Verdon est la colonne vertébrale de cette nouvel EPCI.

Au niveau de son siège, 3 noms dans un premier temps pouvaient prétendre accueillir la nouvelle Communauté de Communes (Castellane, St André les Alpes et Annot)

Le débat c'est surtout concentré sur les deux premiers noms.

Suite à une demande le vote a eu lieu à bulletins secrets.

33 pours St André, 1 pour Castellane et 3 abstentions.

Après ces deux premières décisions il reste tout à faire :

La gestion des diverses compétences, l'harmonisation des taux de la fiscalisation, le problème du personnel (plus de 130)...

Monsieur le Maire donne comme exemple du fait que nous sommes plus de 10 000 habitants les permis de construire seront instruit par la Communauté de Commune donc il faudra faire des embauches supplémentaires. Il indique également que sur la problématique de l'alignement des taxes, nous auront 10 ans pour le faire mais que d'ors et déjà il est probable que pour Allons il y aura une forte augmentation.

Un groupe d'élus (sur la CCMV) va être constitué pour travailler sur tous ces problèmes afin de ne pas laisser les seuls techniciens élaborer des propositions et voir les impacts sur les finances et le personnel.

Monsieur Serge GUICHARD s'étonne que d'un côté nous doublions le nombre d'habitant et que de l'autre nous triplions les effectifs des agents.

Monsieur Patrick MAURIN s'interroge sur qui va décider des compétences.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les élus communautaires décident avant le 1^{er} janvier 2017 sinon c'est le Préfet qui statuera. Il indique également que sur le nombre de salariés il faut prendre en compte les nouvelles compétences qui reviendront à la Communauté de Communes. Il faut tenir compte également d'un désengagement de l'état.

Devant l'ensemble de ces problèmes Monsieur le Maire rappelle l'opposition de la CCMV de se regrouper dans les conditions actuelles. Malheureusement il pense qu'il y a eu très peu de réaction de la population.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT pose le problème des salariés du Pays A3v qui doit disparaître. Nous avons une salariée qui habite Allons.

Monsieur le Maire indique que les élus du bureau du pays ont conscience de ce problème. Mais en premier il est primordial de régler la question des agents de la Communauté de Communes.

- Monsieur le Maire profite de ce point d'information pour indiquer que la Communauté de Commune a reçu un agent de la société qui doit travailler sur la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Etaient présents pour Allons Fabien, Patrick et lui-même.

Il rappelle que c'était un premier contact. Un diagnostic doit être établi pour toutes les communes et il y aura un « va et vient » en fonction du travail.

Des réunions de secteur vont se tenir. La population sera amenée à participer à cette élaboration. Il pourra y avoir, par exemple, des expositions itinérantes, la participation des écoles...

Au niveau des délais, le PLUi aura du mal à se mettre en place dans le délai prévu de 2 ans.

4. Point sur contentieux eau.

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier.

La commune vient de recevoir la requête en référé pour notre expertise devant le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

La Commune « attaque » en justice les deux compagnies qui ont effectué les travaux et leurs assurances :

- La compagnie l'Auxiliaire assureur de SONZA TP
- La société SONZA T.P.

Ainsi que le bureau d'étude :

- Société HYDRETUDE ALPES DU SUD

Et la compagnie d'assurance :

- Compagnie ZURICH ASSURANCES.

Aucun accord n'a pu être trouvé malgré les réunions qui se sont tenues et le fait qu'ils aient reconnu leurs responsabilités. La proposition qui a été faite par l'Auxiliaire était de l'ordre de 74 000 euros plus 3000 euros d'essai (sans prise en compte des frais de dysfonctionnement) alors que notre expert chiffré, à septembre 2016, le préjudice à 310 000 euros. L'écart est énorme et oblige la commune à aller en justice.

La requête présente l'ensemble des faits avérés, les engagements des sociétés en 2008 et 2009, le montant total des travaux (231 204,25 euros), les dysfonctionnements répétés et les charges supplémentaires pour la commune, les divers travaux de réparation et de détection de fuites, le rapport d'expertise de la société TEXA du 20 septembre 2016.

Par le biais de notre avocat la Commune demande la désignation d'un expert pour sauvegarder ses droits. Dans un premier temps la Mairie supportera cette dépense qui devrait être ensuite répercutée.

Monsieur Bernard AUDIER demande où en est des fuites d'eau.

Monsieur le Maire lui répond que notre consommation est redescendu à environ 6,5 mètres cubes heure au lieu de 4,5. Maintenant nous sommes loin des périodes de crises (plus de 11 mètres cubes/heure).

Pour conclure Monsieur le Maire tient à remercier la société MAUREL qui travaille sur nos fuites et qui répond rapidement à nos sollicitations.

5. Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe que les travaux d'enfouissement des fils électriques sont bien avancés pour l'entrée du village.
- Monsieur Bernard AUDIER indique ses problèmes de couverture de téléphone portable. Le passage de la 3G à la 4G amène nombres de problèmes.

Monsieur le Maire lui répond que ce dysfonctionnement se retrouve dans l'ensemble des villages de la vallée. Ces problèmes sont remontés aux opérateurs mais apparemment rien ne change.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait le point sur le projet « pour la sauvegarde et la mise en valeur de la tour (11eme/12eme siècle) et chapelle St Martin ».

Depuis que l'étude de l'architecte nous a été transmise et depuis le dernier Conseil il y a eu beaucoup d'évènement concernant ce projet.

Pour faire court :

- 29 septembre réunion de travail avec la technicienne du Parc Naturel Régional du Verdon chargée du Patrimoine.
- 11 octobre participation aux 20 ans d'existence de la Fondation du Patrimoine à Digne.

Lors de cette réunion la Maire de Méailles a expliqué que leur projet a fédéré toute la population du village. Monsieur le Préfet a insisté sur l'importance pour la République de préserver son patrimoine historique et ceci pour les générations à venir.

- 14 octobre réunion de travail entre la responsable de la Fondation du Patrimoine du 04 Serge, Danielle et moi-même. Des pistes de travail ont été établies pour le financement du projet et un lancement d'une souscription.
- 2 novembre réunion à la Mairie avec l'architecte Monsieur Xavier BOUTIN et l'architecte des Bâtiments de France.
- 3 novembre réunion à St André avec le Pays A3V pour établir une **première** demande de subvention dans le cadre du programme Leader (fonds Européen).

Monsieur Serge GUICHARD souhaiterait que l'on puisse envisager la remise en état de l'ancien chemin qui menait à la Tour des Templiers. C'est une partie de notre histoire qui serait ainsi reconstituée.

Pour conclure Monsieur Jean Marie PAUTRAT insiste sur l'aspect de transformer une ruine qui disparaît en un lieu de mémoire, d'architecture et de vie lors par exemples d'évènements culturels (musique, théâtre, contes...).

- Monsieur Elie GALFART voudrait féliciter le SIVU pour son intervention lors de la chute d'un arbre dans le cours de l'Ivoire. En cas de gros orages cela aurait pu avoir des conséquences sur les ponts en aval. Il remercie également Marcel qui a signalé ce problème.
- Monsieur Claude CAUVIN demande où en est la situation de l'ouvrier communal.

Monsieur le Maire lui répond en détaillant son nouveau statut. Il va y avoir une mutualisation entre Allons et La Mure-Argens.

3 jours d'activité sur Allons et 2 sur La Mure. Pendant 1 an il sera stagiaire puis ensuite une titularisation ou un nouveau stage de 1 an. Il va intégrer ainsi le statut de la fonction publique en catégorie C. Dans 1 an il y aura une nouvelle discussion sur ce qu'il convient de faire.

Cette solution qui a été discuté et accepté par le Conseil permet de maintenir un budget d'investissement pour le village.

- Madame Josiane GRIMAUD souhaiterait que suite aux travaux d'embellissement de la Mairie on change le banc devant. Elle propose un banc en pierre et bois.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à dix heures.